

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 8 novembre 1993 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSH, RUEFF, BAUDIER (à partir de la question 2/a), ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, MAGNIN (à partir de la question 16/a), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, M. FERRÉOL, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, DAHOUI, NOT, GIRARD, Mme CUENIN, MM. RAGOT, HINTZY, JACQUEMIN, GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, BAS (jusqu'à la question 17), VIALATTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. de SURY, BAUDIER (jusqu'à la question 2/a), MATHIEU, MAGNIN (jusqu'à la question 16/a), Mmes DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, TOURRAIN, Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD, BAS (à partir de la question 17).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. de SURY, Mmes DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, TOURRAIN, Mme CAMPBELL, M. BAS (à partir de la question 17).

Mandataires : MM. MAGNIN, FERRÉOL, LIME, HIRSCH, Mme BULTOT, MM. RAGOT, VIALATTE, JACQUEMIN, TABOURNOT (à partir de la question 17).

* * * * *
* * *

0/1 - Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à saluer Mme LONCHAMP, Secrétaire Général Adjoint qui, ayant sollicité sa mise en disponibilité pour raisons familiales, quittera prochainement les services municipaux.

Au nom du Conseil Municipal, il l'a remerciée pour l'énergie qu'elle a toujours su dépenser pour la bonne marche de cette assemblée, pour son concours efficace, notamment lors de la réflexion puis de la mise en place du District du Grand Besançon.

M. le Maire lui a remis une reproduction d'une gravure conservée à la Bibliothèque Municipale, datant des premières années de ce siècle et représentant un projet, non réalisé, de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville.

0/2 - Puis M. le Maire a présenté à l'Assemblée M. BLEU-LAINÉ, Député-Maire de la Ville de MAN, Vice-Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, en visite actuellement avec une quinzaine de Maires Ivoiriens dans toutes les villes de Franche-Comté qui, avec Besançon, apportent une aide à sa ville et à celles de la région Ouest des montagnes de Côte d'Ivoire.

M. Robert SCHWINT lui a offert une reproduction des sceaux de la Ville de Besançon puis lui a cédé la parole.

M. BLEU-LAINÉ a rappelé la coopération exemplaire et unique qui existe entre les villes de la région de Franche-Comté et celles de la région Ouest des Montagnes de Côte d'Ivoire. Il a remercié le Conseil Municipal pour ce que la Ville de Besançon a déjà fait pour sa ville et sa région et a précisé à M. le Maire combien ont été appréciées les qualités professionnelles de ses collaborateurs détachés pour des missions de formation et d'information à MAN.

M. BLEU-LAINÉ a également remercié l'Union Féminine Civique et Sociale de Besançon, qui s'est fortement impliquée dans cette coopération, les lycées Jules Haag et Louis Pergaud, le CHR de Besançon..., toutes les organisations et institutions qui ont participé sous diverses formes à la coopération entre les villes de ces deux régions.

Il a enfin invité M. le Maire à venir à MAN et a renouvelé ses remerciements à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2 - Garanties d'emprunts :

- a) Centre d'Amélioration du Logement du Doubs** - Aménagement des locaux 47, Grande Rue - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt de 1 400 000 F contracté auprès de la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts de Besançon

Adopté à l'unanimité.

- b) Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Création d'une pharmacie 1, rue du Languedoc - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt Projets Urbains de 300 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- c) Syndicat Mixte des espaces industriels de Besançon** - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt de 3 650 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

3 - Comptabilité - Exercice 1993 :

- a) Ouverture de crédits au BS**

Adopté à l'unanimité.

- b) Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

- c) Mission Locale - Transfert de crédit**

Adopté à l'unanimité.

- d) Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement** - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1992 (application de la nomenclature M49)

Adopté à l'unanimité.

- e) Relations Publiques** - Dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

4 - Dotations de l'Etat - Contrat avec la Société FORMAT

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a donné son accord pour la passation d'un contrat avec la Société FORMAT, pour la réalisation d'un audit et l'établissement d'une liste des logements sociaux (ainsi qu'un suivi de la démarche) pris en compte pour le calcul de la DSU. Le coût de cette prestation est fixé à 213 480 F TTC.

5 - Crédit Local de France - Acquisition d'actions

A la majorité, 1 Conseiller ayant voté contre et 11 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'actions du Crédit Local de France pour un montant maximum de 500 000 F.

6 - Enseignement - Logement des professeurs d'école - Modification du montant des loyers

Adopté à la majorité (1 Conseiller ayant voté contre et 3 s'étant abstenus).

7 - Encaissements et réaffectations :

a) d'une subvention à la Bibliothèque Municipale d'études et de conservation - Acquisition de documents

Adopté à l'unanimité (réaffectation d'une subvention de 115 000 F de la Direction Régionale des Affaires Culturelles).

b) d'une participation de l'Union des Commerçants pour les illuminations de fin d'année

Adopté à l'unanimité.

(- participation supplémentaire de l'Union des Commerçants : 10 000 F qui s'ajoutent aux 80 000 F prévus)

- participations de l'Union des Commerçants, rue Moncey : 12 000 F pour 1992 et 17 000 F pour 1993

- participation de l'Union des Commerçants, rue Morand : 14 000 F).

c) d'une indemnité en réparation d'un préjudice

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 71 902 F).

8 - Subventions :

a) pour congrès

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 F au Laboratoire de Chrono-écologie de la Faculté des Sciences pour l'organisation du 13^{ème} Symposium de l'Association des Palynologues de Langue Française (APLF) qui s'est tenu du 20 au 24 septembre dernier, à la Faculté des Sciences.

- 6 000 F au Centre de Recherche d'Histoire Ancienne pour l'organisation du colloque international «Esclavage et Religion» du 4 au 6 novembre à la Faculté des Lettres.

- 4 000 F à la Faculté des Lettres pour l'organisation du colloque «Shakespeare» du 18 au 20 novembre, à l'IUFM et au Kursaal.

- 6 000 F à l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art (APAHAU) pour l'organisation du 3^{ème} Congrès National d'Archéologie et d'Histoire de l'Art qui se tiendra, au Petit Kursaal, du 18 au 21 novembre prochain.

- 5 000 F à la Fédération Sportive et Culturelle de France pour l'organisation du congrès fédéral, du 19 au 21 novembre, à Micropolis.

- 2 000 F à l'Association des Réseaux d'Echanges de Savoirs du Grand Besançon pour l'organisation de la journée inter-réseaux Bourgogne, Franche-Comté du 16 octobre, au Forum de Planoise.

b) aux organismes de formation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 25 310 F au CIDERES

- 25 310 F au CREDES

- 25 310 F au BREF FO.

g) aux associations sportives amateurs - Reliquat

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 1993

PCN : Participation à des Compétitions Nationales - OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International

Code tiers	Clubs	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 44,00	* OCN	* PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1993	Total clubs omnisports	Code analytique
11673	A.C.S. ESCALE FONTAINE ECU	Foot	5 840,00	80,00	3 520,00	0,00	0,00	3 000,00	6 520,00	12 360,00		1220
11670	A.F.F.B.	Foot	8 360,00	70,00	3 080,00	0,00	5 000,00	3 000,00	11 080,00	19 440,00		1253
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	3 360,00	70,00	3 080,00	0,00	0,00	1 500,00	4 580,00	7 940,00		6619
12260	A.S. ORCHAMPS	Foot	5 760,00	120,00	5 280,00	0,00	0,00	3 000,00	8 280,00	14 040,00		1214
0	A.S.A. SEQUANIE	Automobile	0,00	Prestation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	8 160,00	170,00	7 480,00	0,00	0,00	4 000,00	11 480,00	19 640,00		1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	1 440,00	30,00	1 320,00	0,00	0,00		1 320,00	2 760,00		1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	4 800,00	100,00	4 400,00	0,00	0,00	3 000,00	7 400,00	12 200,00		1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	1 296,00	27,00	1 188,00	0,00	0,00		1 188,00	2 484,00		23694
22368	A.S. CITE BRULARD	Foot	1 440,00	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 500,00	2 820,00	4 260,00		20962
0	A.S.E.P.	Escrime	912,00	19,00	836,00	0,00	0,00		836,00	1 748,00		0
0	A.S.E.P.	Karaté	1 995,00	41,58	1 829,00	0,00	0,00		1 829,00	3 824,00		0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	7 072,00	1298
0	A.S.P.T.T.	Hand	0,00	Prestation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	4 368,00	91,00	4 004,00	0,00	0,00		4 004,00	8 372,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C sur piste	2 880,00	60,00	2 640,00	0,00	0,00		2 640,00	5 520,00		0
0	A.S.P.T.T.	Hand	20 000,00	Prestation	0,00	0,00	40 000,00		40 000,00	60 000,00		0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	5 000,00	Prestation	0,00	0,00	6 000,00		6 000,00	11 000,00		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	84 892,00	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	48 688,00	181,00	7 964,00	0,00	40 000,00		47 964,00	96 652,00		1206
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	5 962,00		1228
15158	AM.C.B.	Cyclisme	6 992,00	104,00	4 576,00	0,00	0,00	2 500,00	7 076,00	14 068,00		1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
13835	AMICALE MOTOCYCLISTE	Motocyclisme	0,00	Prestation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		3320
13768	AQUA SPORT	Plongée	2 448,00	51,00	2 244,00	0,00	0,00		2 244,00	4 692,00		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	1 680,00	35,00	1 540,00	0,00	0,00	1 000,00	2 540,00	4 220,00		1226
181	B.B.COMTE	Basket	42 468,00	446,00	19 624,00	0,00	15 000,00		34 624,00	77 092,00		1216
0	B.K.B.C.	Boxe américaine	2 496,00	52,00	2 288,00	0,00	0,00		2 288,00	4 784,00		0

Code tiers	Club	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 44,00	* OCN	* PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1993	Total clubs omnisports	Code analytique
0	B.R.C.	Tennis	8 204,00	66,75	2 937,00	0,00	5 000,00		7 937,00	16 141,00		0
0	B.R.C.	Cyclisme	2 976,00	62,00	2 728,00	0,00	0,00		2 728,00	5 704,00		0
0	B.R.C.	Basket	8 304,00	173,00	7 612,00	2 000,00	0,00		9 612,00	17 916,00		0
0	B.R.C.	Tennis de table	1 776,00	37,00	1 628,00	0,00	0,00		1 628,00	3 404,00		0
0	B.R.C.	Arts martiaux	3 072,00	64,02	2 816,00	0,00	0,00		2 816,00	5 888,00		0
0	B.R.C.	Escrime	5 136,00	107,00	4 708,00	0,00	0,00		4 708,00	9 844,00		0
0	B.R.C.	Foot	38 820,00	370,00	16 280,00	0,00	20 000,00		36 280,00	75 100,00		0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	43 078,00	177 075,00	1237
0	B.U.C.	Volley	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Tennis	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Plongée	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	4 030,00	4 030,00	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	1 144,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	1 144,00		0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	1 536,00	32,01	1 408,00	0,00	0,00	2 000,00	3 408,00	4 944,00		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	9 416,00	92,00	4 048,00	0,00	5 000,00	1 000,00	10 048,00	19 464,00		1248
20039	BESANCON SKATING CLUB	Patinage artistique	8 448,00	176,00	7 744,00	0,00	0,00		7 744,00	16 192,00		19328
15177	BISONS	Foot américain	8 408,00	71,00	3 124,00	0,00	5 000,00		8 124,00	16 532,00		1997
0	BOUSBOTTE	Foot	1 440,00	30,00	1 320,00	0,00	0,00		1 320,00	2 760,00		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	4 260,00	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	855,00	17,82	784,00	0,00	0,00	500,00	1 284,00	2 139,00		1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	28 640,00		1186
14817	C.B.S.G.	Hockey/glace	20 808,00	141,00	6 204,00	0,00	10 000,00		16 204,00	37 012,00		1217
14219	C.M.B.	Athlétisme	5 024,00	63,00	2 772,00	0,00	0,00		2 772,00	7 796,00		1231
11872	C.P.B.	Lutte	9 096,00	127,00	5 588,00	0,00	0,00		5 588,00	14 684,00		1191
15086	C.T.P.B.	Tir	7 104,00	148,00	6 512,00	0,00	0,00	1 500,00	8 012,00	15 116,00		1348
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	2 129,00		1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	6 901,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	6 901,00		0
0	CENTRE OMNISPORTS	Omnisports	0,00	Prestation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	2 525,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	7 525,00		1222
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	1 248,00	26,00	1 144,00	0,00	0,00	528,00	1 672,00	2 920,00		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	601,00	12,54	551,00	0,00	0,00		551,00	1 152,00		1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	3 598,00		1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	26 439,00	369,27	16 247,00	0,00	0,00		16 247,00	42 686,00		7672
1192	E.S.B.F.	Hand	34 752,00	139,00	6 116,00	0,00	15 000,00	5 000,00	2 116,00	60 868,00		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	38 160,00	170,00	7 480,00	0,00	10 000,00	3 000,00	20 480,00	58 640,00		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	720,00	15,00	660,00	0,00	0,00		660,00	1 380,00		1189

Code tiers	Club	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 44,00	* OCN	* PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1993	Total clubs omnisports	Code analytique
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	835,00	17,40	765,00	0,00	0,00		765,00	1 600,00		0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	2 064,00	43,00	1 892,00	0,00	0,00		1 892,00	3 956,00		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	5 556,00	1263
12424	ETRIER BISONTIN	Equitation	4 166,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	4 166,00		1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	1 440,00	30,00	1 320,00	0,00	0,00		1 320,00	2 760,00		0
1230	F.C. BREGILLE	Foot	6 240,00	130,00	5 720,00	0,00	0,00	2 000,00	7 720,00	13 960,00		1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	7 200,00	150,00	6 600,00	0,00	0,00	3 000,00	9 600,00	16 800,00		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	2 536,00	32,00	1 408,00	0,00	0,00	1 000,00	2 408,00	4 944,00		1229
20584	FRANCAISE COMTE JUDO	Judo	2 679,00	34,98	1 539,00	0,00	0,00		1 539,00	4 218,00		17668
0	FUTURIS CLUB	Boxe Française	3 024,00	63,00	2 772,00	0,00	0,00		2 772,00	5 796,00		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	1 728,00	36,00	1 584,00	0,00	0,00	3 000,00	4 584,00	6 312,00		1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	23 232,00	484,00	21 296,00	0,00	0,00	2 000,00	23 296,00	46 528,00		1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	3 186,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	5 686,00		1212
17972	JUDO CLUB	Judo	665,00	13,86	609,00	0,00	0,00		609,00	1 274,00		9840
1184	O.B.	Rugby	57 472,00	364,00	16 016,00	2 000,00	30 000,00	5 300,00	53 316,00	110 788,00		1184
0	P.S.B.	Arts martiaux	1 267,00	26,40	1 161,00	0,00	0,00		1 161,00	2 428,00		0
0	P.S.B.	Tennis	1 404,00	29,25	1 287,00	0,00	0,00		1 287,00	2 691,00		0
0	P.S.B.	Tennis de table	3 360,00	70,00	3 080,00	0,00	0,00		3 080,00	6 440,00		0
0	P.S.B.	Athlétisme	34 688,00	681,00	29 964,00	0,00	0,00	2 000,00	31 964,00	66 652,00		0
0	P.S.B.	Foot	16 320,00	340,00	14 960,00	0,00	0,00	3 000,00	17 960,00	34 280,00		0
0	P.S.B.	Hand	2 976,00	62,00	2 728,00	0,00	0,00		2 728,00	5 704,00		0
14211	P.S.B.	Omnisports	36 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	36 825,00	155 020,00	1232
13841	PLANOISE KARATE ACADEMY	Karaté	1 599,00	33,33	1 466,00	0,00	0,00		1 466,00	3 065,00		13731
6628	PORTUGAIS	Foot	7 200,00	150,00	6 600,00	0,00	0,00	3 000,00	9 600,00	16 800,00		6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	4 128,00	86,00	3 784,00	0,00	0,00		3 784,00	7 912,00		1238
0	R.S. FONTAINE ECU	Foot	960,00	20,00	880,00	0,00	0,00		1 380,00	2 340,00		0
						0,00	0,00	500,00				
0	S.N.B.	Aviron	10 176,00	212,00	9 328,00				9 328,00	19 504,00		0
0	S.N.B.	Canoe-Kayak	7 584,00	158,00	6 952,00	0,00	0,00		6 952,00	14 536,00		0
0	S.N.B.	Natation	10 752,00	224,00	9 856,00	0,00	0,00		9 856,00	20 608,00		0
2557	S.N.B.	Omnisports	38 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	38 640,00	93 288,00	1219

Code tiers	Club	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Valeur du point : 44,00	* OCN	* PCN	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1993	Total clubs omnisports	Code analytique
12761	SAINT CLAUDE	Gymnastique	17 424,00	238,00	10 472,00	0,00	0,00		10 472,00	27 896,00		9843
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	1 920,00	40,00	1 760,00	0,00	0,00		1 760,00	3 680,00		775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	2 688,00	56,00	2 464,00	2 000,00	0,00	1 000,00	5 464,00	8 152,00		1243
12869	U.C.B.	Cyclisme	1 008,00	21,00	924,00	0,00	0,00	500,00	1 424,00	2 432,00		1202
10175	U.N.S.S.	Sport scolaire	4 800,00	100,00	4 400,00	0,00	0,00		4 400,00	9 200,00		1265
16247	U.S. PORT DOUVOT	Foot	1 440,00	30,00	1 320,00	0,00	0,00		1 320,00	2 760,00		1210
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	5 760,00	120,00	5 280,00	0,00	0,00		5 280,00	11 040,00		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	4 800,00	100,00	4 400,00	0,00	0,00	1 500,00	5 900,00	10 700,00		1242
14864	UNION BOULISTE	Lyonnaise	3 598,00	Forfait	0,00	0,00	0,00		0,00	3 598,00		1333
13828	UNION MAROCAINS	Foot	1 920,00	40,00	1 760,00	0,00	0,00		1 760,00	3 680,00		21653
11858	UTINAM	Tir	11 712,00	244,00	10 736,00	0,00	0,00		10 736,00	22 448,00		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	35 760,00	120,00	5 280,00	0,00	0,00	1 000,00	6 280,00	42 040,00		1227
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	6 144,00	128,00	5 632,00	0,00	0,00	2 000,00	7 632,00	13 776,00		1223
Total			907 553,00	9 014,21	396 619,00	6 000,00	206 000,00	83 828,00	692 447,00	1 600 000,00	531 193,00	

NB :

La somme indiquée dans la colonne «Rappel subvention printemps» comprend :

- pour le BB Comté : la somme allouée lors de la première répartition à l'ASQP Basket, soit 4 224 F

- pour l'OB : la somme allouée lors de la première répartition à l'ARB, soit 6 624 F

d) aux associations à caractère social - Troisième répartition

La répartition suivante a été adoptée à l'unanimité :

Associations	Acomptes 1993 déjà versés	Nouvelle proposition
CRIDF - Centre Régional d'Information des Droits des Femmes	25 000 F (acompte)	25 000 F
Solidarité Femmes	-	13 000 F
MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	7 000 F (acompte)	500 F
Aide Humanitaire Alimentaire	-	1 000 F (1)
ASSIB - Association Intermed/Bassin d'Emploi de Besançon	15 000 F (acompte)	5 000 F
Foyer Comtois du Sourd	-	1 000 F (1)
AFB - Association des Familles de Besançon	10 000 F (acompte)	4 500 F
CAL - Centre d'Amélioration du Logement	200 000 F (acompte)	50 000 F
AFCAR - Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés	2 000 F (acompte)	2 000 F
Secours Populaire	-	7 500 F
Secours Populaire (journée des oubliés des vacances)	-	2 000 F
Foyer de Jeunes Filles	70 000 F (acompte)	26 000 F
Foyer des Jeunes Travailleurs	50 000 F (acompte)	22 300 F
Une place au Soleil	-	4 000 F
Points de vue	0 F	40 000 F

(1) Association dotée pour la première fois.

e) aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 000 F à titre exceptionnel à AIDES

- 1 700 F à l'Association Insuffisants Rénaux

- 4 680 F à titre exceptionnel au Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme

- 2 500 F à l'Association Transhépaté.

f) au secteur Animation Socio-Culturelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 F à l'Association Loisirs et Culture de Saint-Claude
- 5 000 F à l'Association ARPEGES
- 230 000 F à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux

g) au secteur Formation des Jeunes - Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 36 000 F à l'Association Cré-Entreprendre pour lui permettre, à la suite de son installation dans des locaux sis 3, rue Violet, d'assurer un aménagement locatif et compenser le paiement d'un loyer.

h) à diverses associations

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité de Quartier des Chaprais	10 000 F
- UNAFCI	1 000 F
- Groupe Spéléologue du Doubs	8 000 F
- Les Nyctalopithèques	3 000 F
- Les Spiteurs Fous	1 500 F
- Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres (SHAG)	8 000 F
- Nouvelle Pelouse	2 000 F
- Club Photo de Planoise	5 000 F
- Prima Festival	20 000 F
- Amicale Charlie Bravo	1 000 F

i) à Radio Bip et Radio Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 1993, 25 000 F à Radio Bip, 20 000 F à Radio Sud.

9 - Citadelle :

a) Projet de développement

Après avoir repoussé à la majorité un amendement du groupe «Une Ambition pour Besançon» demandant à ce que soit soumis à l'Assemblée dans un délai à convenir, un projet de développement de la Citadelle avec des tranches fonctionnelles de réalisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions :

- a donné son accord de principe sur ce projet de développement de la Citadelle,
- a donné son accord de principe sur la constitution d'une Société d'Economie Mixte pour la gestion de la Citadelle dans les conditions énoncées dans le rapport,
- a donné mandat à M. le Maire pour rechercher les partenaires publics et privés potentiels pour participer à cette structure.

b) Desserte - Construction d'un téléphérique

A la majorité, 1 Conseiller ayant voté contre et 1 s'étant abstenu, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de desserte de la Citadelle par un téléphérique dans le cadre du réseau de transports urbains de la Ville de Besançon,

- a autorisé M. le Maire :

. à poursuivre les études techniques, financières et juridiques avec le groupe Via-Transport, partenaire de la Ville dans cette opération,

. à renégocier le contrat de gérance en cours avec la CTB pour tenir compte de la réalisation du téléphérique et de son intégration dans le réseau de transports urbains et ce, dans le respect des textes en vigueur en matière de gestion déléguée de service public,

. à rechercher les subventions d'autres collectivités.

10 - Besançon Votre Ville - Contrat de régie publicitaire avec PM Conseil - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 1993

Adopté à l'unanimité.

11 - Patinoire Municipale - Fixation des tarifs pour le deuxième semestre 1993 -
Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1993

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de ramener de 25 F à 10 F le tarif «visiteur» pour la patinoire «La Fayette».

12 - Communauté des Dames du Foyer de Charité de la Roche d'Or - Demande de reconnaissance légale - Avis du Conseil Municipal

Avis favorable à l'unanimité.

13 - Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté pour les exercices 1989 à 1992 - Examen des comptes et de la gestion - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

14 - SAIEMB - Communication du rapport d'activité de l'exercice 1992

Dont acte.

15 - SEDD - Communication du rapport d'activité de l'exercice 1992

Dont acte.

16 - ZAC Louise Michel :

a) Opération d'aménagement - Approbation du bilan révisé au 31 août 1993 - Deuxième avenant au traité de concession avec la SEDD

A la majorité, 5 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan révisé de l'opération Louise Michel (arrêté au 31 août 1993) portant les dépenses et les recettes de l'opération à 45 302 000 F TTC et comportant une participation communale à l'équilibre de l'opération estimée à 8 539 000 F TTC (5 693 000 F seront versés en 1994 et 2 846 000 F en 1997).

A noter que le poste dépenses prend en compte la participation de la Ville pour la construction du CLA (1^{ère} tranche), à hauteur de 2,3 MF et les travaux d'aménagement extérieurs à la zone, estimés à 7,3 MF.

- a décidé l'encaissement du prix des terrains cédés par la Ville à la SEDD en 1991 pour un prix total de 7 200 000 F, selon l'échéancier suivant :

. 1^{er} juillet 1994 : 4 800 000 F

. 1^{er} juillet 1997 : 2 400 000 F

- a accordé la garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un emprunt de 8 000 000 F à contracter par la SEDD pour assurer le préfinancement de l'opération,

- a approuvé l'avenant n° 2 au traité de concession de l'opération prorogeant de deux années (jusqu'en 1997) la concession à la SEDD pour la réalisation de la ZAC et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- a approuvé les avenants n° 2 et 3 à l'additif au cahier des charges de concession de la ZAC Louise Michel, à savoir :

* avenant n° 2 modifiant les rémunérations d'études et de commercialisation de la SEDD sur le deuxième immeuble de bureaux du Centre d'Affaires «La City»,

* avenant n° 3 confiant à la SEDD la réalisation des études jusqu'à l'APS et la commercialisation du troisième immeuble du Centre d'Affaires «La City»,

- a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir.

b) Centre d'Affaires «La City» - Premier immeuble de bureaux - Bilan de l'opération révisé au 30 septembre 1993

A la majorité, 5 Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan de l'opération révisé au 30 septembre 1993, portant les dépenses et les recettes de l'opération de construction du premier immeuble de bureaux à 45 996 135 F HT,

- a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 500 000 F HT inclus dans les dépenses de l'opération d'aménagement,

- a accepté de porter, si besoin est, à 25 000 KF le montant de la ligne de crédit consentie par la Caisse d'Epargne et actuellement limitée à hauteur de 18 500 KF.

17 - Parc Automobile - Acquisition de véhicules neufs et d'occasion pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité (montant global de la dépense évalué à environ 2 200 000 F pour les véhicules neufs et 1 000 000 F pour les véhicules d'occasion).

18 - Centre Technique Municipal - Approvisionnement en carburants pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité (montant global de la dépense évalué à environ 3 700 000 F).

19 - Voirie - Acquisition de fournitures nécessaires à l'entretien du patrimoine routier pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

20 - Service Bâtiments :

a) Acquisition de fournitures pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

b) Travaux d'entretien pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

21 - Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Besançon - Cession au SDIS d'une motopompe - Convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'une motopompe

Adopté à l'unanimité.

22 - Promenade Vauban à la Gare d'Eau - Convention avec le Département du Doubs

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer avec le Département du Doubs une convention portant sur l'utilisation et la mise à disposition du public d'une parcelle sise à la Gare d'Eau et appartenant au Département.

23 - Antenne Petite Enfance, rue de la Famille - Aménagement de la cour - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 232 000 F en valorisation d'heures, à l'aménagement de la cour de la crèche-garderie de l'Antenne Petite Enfance.

Il est précisé que la maîtrise d'oeuvre sera confiée aux services municipaux et que les services Voirie et Espaces Verts exécuteront les travaux en régie.

Cette cour-jardin sera, sous certaines conditions, ouverte aux mamans du quartier et à leurs jeunes enfants.

24 - Voirie - Sécurité Routière - Programme d'actions 1993

Adopté à l'unanimité (encaissement d'une prime de résultats accordée par l'Etat d'un montant de 57 500 F).

A cette occasion, s'est instauré un débat sur les conséquences de l'affichage sur le matériel de signalisation.

25 - Développement Economique - Aide à l'entreprise MECA-CONTROL - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la Société MECA-CONTROL une avance remboursable en 8 ans dont 2 ans de différé d'un montant de 500 000 F et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

26 - Plan de relance de la Ville de Besançon - Programmes complémentaires de travaux pour 1993 - Lancement des travaux - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

27 - Plan de relance de l'Etat - Travaux d'amélioration acoustique dans les établissements accueillant des enfants - Demande de subvention à la DIREN

Adopté à l'unanimité.

28 - Enseignement du Premier Degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Programme 1994 - Première tranche - Demande de subventions au Département

Ce programme, évalué à 3 019 000 F TTC, a été adopté à l'unanimité. L'aide financière du Département sera sollicitée.

29 - Extension du Palais de Justice et transfert de l'Ecole de l'Arsenal - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 1993 - Mise en oeuvre de la révision du POS centre-ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé la modification de la délibération du 5 avril 1993 justifiée par un changement de procédure (projet d'intérêt général au lieu de DUP),

- a autorisé la mise en oeuvre de la procédure de révision du POS secteur centre-ville afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général «Palais de Justice».

30 - DSQ Palente-Orchamps - Aménagements pour l'année 1994 - Lancement des travaux - Demande de subventions

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé les aménagements prévus pour 1994 et chiffrés à 2 793 854 F TTC. Des subventions seront sollicitées de l'Etat, la Région et le Département.

31 - Projet Urbain du quartier Brulard-Rosemont - Information préalable

Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions.

32 - Rue Ronchaux - Acquisition d'un fonds de commerce aux Epoux BLONDEAU

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 220 000 F + frais d'acte).

33 - Gymnase Clemenceau - Acquisition d'un terrain à l'Etat

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 11 a 80 pour le prix global de 5 000 F).

34 - Rue Chopin - Echange de terrains avec la SCI DIANE

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 0 a 01 - surface acquise : 0 a 29 + 1 a 11 - échange sans soulte (frais d'acte pris en charge par la Ville)).

35 - Avenue Clemenceau - Aliénation de terrain à la Société DE GIORGI

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 3 a - prix global : 418 500 F).

36 - Immeuble 74, 76 rue des Granges - Cession à l'Office Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité (montant de la cession : 900 000 F).

37 - Immeuble 10, place Marulaz - Cession à l'Office Municipal d'HLM

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

38 - ZAC de Planoise - Constitution de servitudes

Adopté à l'unanimité.

39 - Affaires diverses - Questions orales

- a) Question orale de M. NACHIN**, Conseiller Municipal, sur la valorisation du patrimoine architectural de la Ville

M. NACHIN ayant rappelé le voeu adopté par le Conseil Municipal le 28 septembre 1992 et concernant la valorisation du patrimoine architectural de la Ville, a souhaité savoir où en était sa réalisation. M. le Maire lui a indiqué qu'une note sur ce point lui serait transmise.

- b) Les questions orales de M. BAS**, Conseiller Municipal, sur les orientations en matière de tourisme et sur le réseau câblé et la politique de communication de la Ville de Besançon ont été retirées de l'ordre du jour, à sa demande.

La séance est levée à 22 heures 10.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
le 10 novembre 1993
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,